

**RAPPORT 2018**  
**ABH**  
**ACTIVITES BERGERIE**



**Fait le 13 septembre 2018**

**rapporteur : JP VOISIN**

**Comme le disait le philosophe SENEQUE, il y a 200 ans**

**«IL NE SERT A RIEN D'ESPERER, IL FAUT VOULOIR»**

## **RAPPEL :**

Le 7 juillet 2018, dans le prolongement de l'assemblée générale des copropriétaires sous le local de la bergerie, s'est tenue la 1<sup>ère</sup> assemblée générale de l'association ABH présidée par JP VOISIN et assisté d'un secrétaire de séance ANNE BORIE (trésorière de ABH) .

Cette réunion a fait l'objet d'une convocation par voie d'affichage sur le panneau dans le local boîtes aux lettres.

Tous les copropriétaires présents lors de l'AG, également membres de droit de ABH, ont été informés sur les raisons de la création de l'association ABH et ont validé la convention le même jour, permettant l'utilisation des équipements de la bergerie durant le déroulement des animations et activités au cours de la période estivale ainsi que la mise à disposition de deux saisonniers pour tenir la bergerie.

En contrepartie, ABH organise et aide à la préparation des animations et/ou des événements festifs durant la période estivale.

Pour ce faire, une **commission convention** a été créée (ANNEXE1), qui comprend 2 membres du Conseil syndical et 2 représentants de ABH. Cette commission a été dûment signée par le Président du CS (Eugenio MERANDA) et le Président de ABH ( Jp VOISIN).

Lors de l'AG de ABH, il a été rappelé que 4 nouveaux membres ont été élus pour porter le conseil d'administration de ABH à 7 membres conformément aux statuts de ABH.

Le rapport d'activités de ABH pour 2017 a été adopté à l'unanimité, ainsi que le rapport financier dont l'excédent de 2610,35€ a été affecté aux réserves.

## **CALENDRIER DES ACTIVITES POUR 2018 (voir annexe 2)**

Ce document a été soumis à la commission convention qui l'a adopté dans sa globalité. Cette information a également été portée à la connaissance du conseil syndical.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION CONVENTION DES EQUIPEMENTS (voir annexe3)**

LE 10 JUILLET 2018 les membres de la dite commission se sont réunis afin de procéder à un inventaire et à un état des lieux des locaux et équipements de la bergerie avant l'ouverture de la saison.

Des observations et préconisations ont été mises en évidence et pour certaines réalisées par notre gardien afin de démarrer la saison dans de bonnes conditions. Ce rapport est archivé dans le dossier ABH.

## **CHOIX DES SAISONNIERS**

Comme tous les ans un appel à candidature a été effectué via le site ou par courrier (annexe 3) ;

Après une analyse objective de l'ensemble des 7 candidatures reçues soit par courrier, soit par mail, soit remise en main-propre, la commission a retenu in fine, 2 candidats :

- Vincent LEONARD 18 ans fils de Éric LEONARD propriétaire du lot 150
- Laura DOUGADOS 20 ans lot 7, qui avait déjà postulé en 2017

Ce choix a été entériné par le CS du 15 mai 2018.

Un courriel a été envoyé fin mai 2018 à tous les candidats (retenus et non retenus) pour leur signifier la décision prise.

Laura DOUGADOS s'est manifestée dès réception du mail pour nous signifier qu'elle ne donnait plus suite, ce qui a conduit à réexaminer la candidature de Timothée BECKERICH, que nous avons officialisée le 31 mai 2018.

Les candidats retenus ont fait l'objet d'un entretien préalable à leur embauche et une fiche de mission leur a été remise (annexe 4).

Les contrats de travail à durée déterminée rédigés par le syndic ont été contrôlés et validés sur une base de 36h par semaine incluant la tenue de la bergerie et l'entretien de la piscine lors des jours de congés de notre gardien.

#### POUR LE MOIS DE JUILLET

- **Vincent LEONARD** du 8 juillet au 31 juillet 2018, s'est acquitté parfaitement de ses tâches, sérieux, ponctuel. Ne s'est pas impliqué dans la gestion des stocks (boissons et glaces), a été force de proposition pour la préparation des animations dispensées en juillet.  
Salaire perçu fin juillet : **1087,10€** dont 3h supplémentaires liées aux 35h hebdomadaires réglementaires.

#### POUR LE MOIS D'AOUT

- **Timothée BECKERICH** du 1<sup>ER</sup> août au 26 août 2018 inclus, a accompli sa mission avec sérieux, très disponible et souriant. A su maîtriser les «coups de chaud» pour la tenue de la bergerie notamment lors de la soirée espagnole. A bénéficié de temps en temps, du soutien de son amie.  
Salaire perçu : **1272,22€** dont 10 heures supplémentaires (7h lors de la soirée espagnole du 11 août et 3h liées au 35h hebdomadaires).

A l'issue de la fin de mission, un entretien a été réalisé avec les deux saisonniers qui ont fait des propositions et suggestions pour améliorer le service rendu, notamment pour décaler l'heure d'ouverture de la bergerie à 16h30 et la fermeture à 21h.

### ACTIVITES BERGERIE

Bien aidé par une météo clémente, l'activité de la bergerie a été soutenue, tant en terme de consommation de glaces et de boissons ce qui nous a conduit à procéder régulièrement à de nouvelles commandes.

Cette gestion des stocks a été parfaitement maîtrisée, hormis une bouteille de CO2 qui nous a fait défaut lors de la soirée espagnole, avec un manque à gagner évalué à 2 fûts. Nous avons pu compenser en sollicitant un bar de Lacanau océan qui nous a dépanné en nous prêtant une bouteille de CO2 (merci à Charline et Marine pour cette aide).

Ce manquement sera réglé pour l'année prochaine.

En ce qui concerne l'approvisionnement des glaces, nous déplorons les difficultés que nous avons rencontrées pour l'ouverture d'un compte-client chez notre fournisseur habituel BRAKE (3 semaines de palabres pour ouvrir un compte obligatoire pour passer les commandes).

On peut également signaler des reproches liés à l'ensoleillement de la terrasse de la bergerie.

Les deux parasols en fonction n'ont pu être déployés en raison du vent.

Nous envisageons, pour 2019 la pose d'un voile fixe de 5/4 avec pose de deux poteaux en limite de terrasse (investissement de 100€).

Nous allons également revoir la planification des heures d'ouverture de la bergerie en lien avec celle de la piscine (16h30 à 21h) pour suivre les préconisations des saisonniers.

Nous avons procédé à l'acquisition d'une nouvelle tireuse à bière de type FIESTA 200CLASSIC pour remplacer celle que nous avons utilisée pendant 30 ans. Livraison réalisée le 3 juillet.

Montant de cet achat : 1581,78€ après application d'une remise de 40%.

L'ancienne machine sera vendue sur le site du boncoin comme pièce de collection pour environ 100€.

En termes de dégradation, nous déplorons le bris de 8 chaises en plastique.

Comme en 2017, nous avons mis à disposition une bibliothèque en libre-service (service apprécié)

### **POINT SUR LES EQUIPEMENTS**

- **BABY-FOOT** : malgré une utilisation soutenue, il n'a pas subi de dégradation. Il a été nettoyé et entreposé dans le local du conseil syndical ;
- **POTEAUX ET FILET DE VOLLEY** : démontés et entreposés local bergerie (prévoir remplacement du filet) ;
- **ESPACE JEUX ENFANT** : prévoir rajout de sable, barrières cassées à 2 reprises, remplacées par notre gardien ;
- **TENNIS** : 3 et 4 ouverts, 1 et 2 fermés après les vacances de la toussaint.  
A faire : court 1, cheville à remplacer pour fixer sangle, filet du court 3 dégradé (il sera remplacé en 2019) ;
- **Bancs placette piscine** : à déplacer sous la bergerie (dès que possible) ;
- **TERRAIN DE PETANQUE** : réfection avec pose de piolite appréciée par les utilisateurs, prévoir remplacement de bastaings dégradés par le temps.

### **APPEL A LA VIGILENCE**

Une annonce a été faite lors de l'AG de ABH. Nos recommandations ont été suivies d'effet en matière de dégradation et d'incivilité, hormis le vol de 4 vélos qui n'ont pas été retrouvés ;

Nous avons rappelé que les chiens devaient être tenus en laisse (malgré cette recommandation un chien a mordu un enfant nécessitant des soins à l'hôpital d'ARES).

Nous déplorons les aboiements intempestifs d'un chien dont le propriétaire n'a pas pris la mesure de la gêne occasionnée.

Prévoir l'envoi d'un courrier en liaison avec le syndic.

### **ANIMATION BERGERIE**

Comme en 2017 de nombreuses animations dans la joie et la bonne humeur ont eu lieu avec la participation de bénévoles très investis, pour rendre ces activités attrayantes et dans l'esprit du het afin de perpétuer la tradition de nos anciens.

Le programme des animations préalablement défini, a été soumis à la commission convention (voir annexe 5) :

- **FAN-ZONE COUPE DU MONDE DE FOOT** : diffusion de tous les matchs de l'équipe de France sous la bergerie grâce au prêt d'un téléviseur grand-écran par Denis NAZARIES durant toute la compétition. Les matchs ont été suivis par un grand nombre de fans tous grimés aux couleurs tricolores, avec le graal obtenu en fin de parcours par nos petits bleus. Dommage qu'un incident technique de dernières minutes à troubler la diffusion de la finale. La fête a été un peu gâchée mais la victoire fût belle. Merci aux généreux donateurs et donatrices pour les encas et champagne servis à la fin du match pour fêter dans la joie le sacre des bleus ;
- **BROCANTE** : une première au sein du het : 8 exposants et 3 ventes aux enchères. Avis favorable pour la renouveler ;
- **INITIATION A LA COUNTRY** : tous les jeudis durant 2 mois, animée par Claude MARTIN avec une moyenne de 15 participants ;
- **TOURNOI DE VOLLEY** : 8 équipes de 5 joueurs ;
- **LANCER DE PIGNES** : 30 participants ;
- **TENNIS DE TABLE** : 28 participants ;
- **BABY-FOOT** : 22 participants ;
- **JEUX NAUTIQUES** : 46 participants ;
- **TOURNOI DE TENNIS** – double et simple jeune : 24 participants ;
- **PETANQUE** : 42 participants, suivi d'un buffet ;
- **RALLYE DU HET** : annulé en l'absence d'organisateur ;
- **BASKET** : 20 participants, tournoi initié et organisé par les jeunes ;
- **TOURNOI DE FOOT des PETITS LOUPS** : 15 participants ;
- **BELOTE** : 2 concours organisés en juillet et août : 26 participants ;
- **SOIREE ESPAGNOLE DU 11 AOUT 2018** : sur le thème du Far-West, a réuni environ 350 personnes.

En ce qui concerne cette soirée festive, précédée d'un apéritif offert par la bergerie, elle a été animée par un nouveau DJ prénommé JEAN-MARC avec des avis partagés sur sa prestations.

Afin de rendre la soirée plus fluide, nous avons présenté uniquement les vainqueurs des compétitions ci-dessus, hormis pour la pétanque, dont les lots ont été remis aux finalistes du concours principal et complémentaire.

La soirée s'est terminée à 3h du matin comme annoncé (pas d'avis défavorable lié aux nuisances sonores ; les décibels sortants de la table de mixage ont été contenus par le DJ).

Toutes les activités ont fait l'objet d'un reportage avec prise de photos intégrées sur le site par notre ami MICHEL CASTAGNET.

Un grand merci à lui pour sa disponibilité et la qualité des photos prises.

Si la saison s'est parfaitement bien déroulée, nous déplorons le manque de soutien dans la préparation et le suivi des activités. A titre d'exemple, la remise en état du local bergerie après la soirée du 11 août a été réalisée par une seule personne durant 4h.



## FINANCES

Le suivi de la trésorerie a été assuré quasi quotidiennement par Anne BORIE et les dépôts des espèces et chèques à la banque postale par Michel BORIE.

Merci à eux pour leur implication pour la bonne et saine gestion de notre compte.

### RECETTES

Elles ont été générées principalement par la vente des boissons, glaces et friandises et plus modestement par la vente de balles de tennis et de ping-pong.

A partir du 26 août, nous avons pratiqué des prix promotionnels sur les boissons et glaces pour écouler les stocks.

Nous restons dans l'attente du règlement des invendus par les Ets FRANCOIS (environ 240€).

Nous avons également prévu de vendre sur le site du boncoin ou autres sites internet, l'ancienne tireuse à bière pour 100€.

Conformément à la décision prise lors de l'AG des copropriétaires du 7 juillet 2018, ABH doit recevoir 950€ courant octobre représentant le montant de la cotisation annuelle pour 2018. Les modalités de ce versement sont à définir avec le syndic lors d'un prochain CS.

### DEPENSES

Elles sont constituées par des dépenses récurrentes et exceptionnelles liées aux investissements réalisés au cours de l'exercice.

Les dépenses sont générées par le paiement des factures de boissons (Ets François) et de glaces (Ste BRAKE) étalées sur 2 mois et de friandises achetées sur internet.

Les frais de fonctionnement se sont limités à l'achat de timbres, de fournitures, d'articles de sport tels que les balles de baby-foot, tennis et ping-pong, de fournitures pour décoration de la bergerie pour la soirée du 11 août, soient 395€

Les honoraires du DJ : 400€ payés en espèces ;

Assurance responsabilité civile macif : 62€

Apéritif offert de type sangria lors soirée du 11 août : 218€

Achat tireuse à bière : 1581,78€ payée par chèque à réception de la machine,

Participation de la bergerie achat récompense pour les diverses activités : 200€ dont 100€ pour la pétanque.

Achat de piolite pour réfection terrain de pétanque : 450€ (facture initiale de 900€ prise en charge à parts égales entre copropriété et ABH).

Nous devons également régler la redevance forfaitaire de 1500€ au syndicat des copropriétaires correspondant à la participation de ABH sur les salaires des saisonniers ainsi qu'aux charges. Ce règlement sera effectué concomitamment avec le montant de la cotisation annuelle versé par le syndicat.

#### **RECAPITULATIF DE LA SITUATION FINANCIERE AU 20 septembre 2018**

	<b>JUILLET</b>	<b>AOUT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>RECETTES</b>	<b>3818,58</b>	<b>7135,64</b>	<b>10954,22</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>5385,15</b>	<b>4080,02</b>	<b>9465,17</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-1566,57</b>	<b>3055,62</b>	<b>+1489,05</b>

**Fonds de caisse au 17/09 : 40,60€**

**Les dépenses exceptionnelles hors buvette : 3408€**

Tous les documents ( livre de compte, classeur archives facture, chéquier, caisse espèce) ont été remis à JP VOISIN le 18 septembre 2018 et tenus à la disposition des membres de la commission convention ou trésorier.

L'ensemble des éléments ainsi répertoriés ont fait l'objet d'une vérification entre Anne BORIE (Trésorière) et JP VOISIN (Président ABH).

Aucune anomalie n'a été constatée, hormis l'absence de relevé de la banque postale pour le mois de juillet 2018.

L'ensemble de ces éléments est tenu à la disposition de la commission-convention, du conseil syndical et du syndic.

